



FÉDÉRATION DES ARTS ÉNERGÉTIQUES ET MARTIAUX CHINOIS

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Combat avec Arme Chang Bing & Duan Bing

Ont participé à la rédaction de ce document :

Gilles BONET, Hélène HUYNH-QUAN-SUU, José PAVON, Alexis QUILLIO,
Hugues DERIAZ, Jean-Baptiste LEROY

Merci de leur contribution

Validé par le Bureau Fédéral du 24 janvier 2017.

TABLE DES MATIÈRES

1 - LES COMPÉTITIONS DE COMBAT AVEC ARME (SOUPLE, EN MOUSSE).....	4
1.1 - LES COMPÉTITIONS « OFFICIELLES »	4
1.2 - LES COMPÉTITIONS « OFFICIALEES »	4
2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	5
2.1 - LA LICENCE.....	5
2.2 - LES DROITS D'INSCRIPTION	5
2.3 - LA CAUTION	5
2.4 - AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS	5
2.5 - LE CERTIFICAT MEDICAL.....	5
3 - OBLIGATION DU (DE LA) COMBATTANT(TE)	6
4 - LE PASSEPORT FEDERAL	6
5 - LES FORFAITS NATIONAUX	6
6 - LES CONFRONTATIONS	7
6.1 - LE COMBAT AVEC ARME LONGUE : CHANG BING.....	7
6.2 - LE COMBAT AVEC ARME COURTE : DUAN BING.....	7
7 - DEROULEMENT DES COMBATS	7
7.1 - DUREE	7
7.2 - CUMUL DES RENCONTRES	7
8 - L'AIRE DE COMBAT	8
9 - LES COMPETITEURS.....	9
9.1 - DEFINITION	9
9.2 - CATEGORIES DE GENRE (SEXE).....	9
9.3 - CATEGORIES D'AGE.....	9
9.4 - LES CATEGORIES DE POIDS.....	11
9.5 - REGROUPEMENT DES CATEGORIES	11
10 - LA PESEE DE VERIFICATION.....	11
11 - CONTROLE MEDICAL.....	11
12 - L'EQUIPEMENT ET LES PROTECTIONS (VOIR ANNEXE « TENUES ET EQUIPEMENTS »).....	11
12.1 - LA TENUE	11
12.2 - LES GANTS	11
12.3 - LES PROTECTIONS AUTRES	12
13 - LES ARMES	12
13.1 - DUAN BING : ARMES COURTES.....	12
13.2 - CHANG BING : ARMES LONGUES.....	12
14 - ATTRIBUTION DES TITRES	12
15 - LITIGES	12
16 - RECLAMATIONS.....	13
17 - LE CLASSEMENT NATIONAL	13

1 - Les compétitions de Combat avec Arme (souple, en mousse)

Les deux sortes de compétitions

1.1 - Les compétitions « officielles »

Ce sont les compétitions permettant la délivrance de « titres officiels » de Vainqueur ou de Champion dont les modalités et les « règlements particuliers » sont décrits dans les présents textes réglementaires (cf. : Règlements particuliers des compétitions officielles) et apparaissent au calendrier national des compétitions. Ces modalités et ces règlements particuliers ne peuvent être modifiés que par le Comité Directeur de la FAEMC.

1.2 - Les compétitions « officialisées ».

Ce sont des compétitions de tous niveaux et d'appellations diverses : Tournois, Galas, Inter Clubs, Inter régions, internationaux, etc., ne donnant lieu à l'attribution d'aucun « Titre Officiel » de Vainqueur ou de Champion.

Ces compétitions devront impérativement respecter les règlements techniques, d'arbitrage et médicaux régissant les pratiques sportives.

L'officialisation d'une compétition comporte les étapes suivantes :

- La demande écrite,
- L'autorisation de la compétition,
- L'officialisation.

1.2.1 La demande écrite

Elle doit être faite auprès de l'instance concernée :

- au niveau régional auprès du Comité régional du lieu d'organisation,
- au niveau national auprès de la fédération lorsqu'il y a participation de combattants étrangers. La demande vaut et sert de reconnaissance des règlements des compétitions de la FAEMC, règlements que l'organisateur s'engage à respecter et appliquer. Cette demande doit être adressée au minimum quatre semaines avant la date des combats (cachet de la poste) à l'autorité concernée.

Elle comporte un maximum d'informations et notamment :

- le nom de l'organisateur responsable, avec son adresse et son numéro de téléphone.
- le programme détaillé de la compétition dans sa totalité (même dans le cas de manifestation faisant appel à différentes disciplines).
- toutes les informations sur les participants invités ou attendus et les dispositions techniques d'organisation.

1.2.2 L'autorisation

Elle sera signifiée par écrit par l'instance concernée à l'organisateur au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation (cachet de la poste faisant foi).

1.2.3 L'officialisation elle-même

L'organisateur fera retour de la feuille de résultat et de la feuille médicale au plus tard 48 heures après la fin de la manifestation. Ce n'est qu'après réception et étude de la (des) feuille(s) de résultat et de la feuille médicale et avoir lu le rapport de « bon déroulement » fait par le responsable fédéral désigné par l'autorité concernée que celle-ci accordera l'officialisation des rencontres.

2 - Conditions de participation aux compétitions

2.1 - La licence

- Les compétitions sont ouvertes aux pratiquants(es) LICENCIE(E)S au titre d'une association régulièrement affiliée à la FFAEMC pour la saison en cours.
- Tout compétiteur doit présenter son timbre ou sa carte de licence de la saison en cours.
- Pour les compétitions officielles, tout compétiteur doit être engagé par son professeur ou moniteur de club qui doit l'inscrire au moyen d'une feuille officielle (informatisée ou non) d'engagement remplie avec soin, sans omission et qu'il doit faire parvenir au responsable des compétitions (comités départementaux, comités régionaux, selon le niveau) avant la date de compétition (cachet de la poste faisant foi).
- La signature du professeur ou du moniteur atteste qu'il a pris connaissance des règlements des compétitions, technique, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la FFAEMC, ainsi que du règlement particulier à la compétition concernée, règlements qu'il s'engage à respecter et à faire respecter à ses élèves.
- Aucun délai supplémentaire à la date de forclusion prévue ne sera accordé.
- Pour toutes les compétitions avec sélections (département, région) le (la) combattant(te) opte pour une catégorie de poids sans possibilité de changement.

2.2 - Les droits d'inscription

Les droits d'inscription aux diverses compétitions AEMC traditionnelles sont fixés par le comité directeur :

- À 5 euros pour les licenciés FFAEMC

2.3 - La caution

Aucune caution n'est fixée par la Fédération.

2.4 - Autorisation parentale pour les mineurs

Tout compétiteur ayant moins de 18 ans le jour de la compétition, doit présenter une autorisation parentale signée par son représentant légal (parent ou tuteur). Ce document est fourni par l'organisation.

2.5 - Le certificat médical

Se reporter aux conditions en vigueur des règlements Sanshou et équivalent.

3 - Obligation du (de la) combattant(te)

- Chaque combattant(te) doit présenter sa convocation ou attestation de sélection (pour participer aux championnats nationaux suite aux sélectifs régionaux s'ils ont lieu), une pièce d'identité à l'entrée de la salle, afin de pouvoir franchir sans difficulté le contrôle en compagnie de son coach.
- Dès son arrivée dans la salle, chaque combattant(te) doit se rendre à la pesée de contrôle où il doit présenter son passeport fédéral aux autorités présentes, ainsi que sa licence de la saison en cours. Les mineurs doivent présenter leur autorisation parentale complétée et signée.

4 - Le passeport fédéral

Ces passeports sont obligatoires pour tous(tes) les combattants(es) qui participent à des rencontres en compétition (officielle ou officialisée). Ils devront toujours être à jour, à savoir :

- être dûment remplis
- comporter la certification exacte de ses grades et titres.

5 - Les forfaits nationaux

Le forfait devra parvenir, au plus tard quatre jours avant une rencontre (sauf accident de dernière minute) par mail ou par lettre Recommandée avec AR au siège de la FFAEMC, la date de l'accusé de réception faisant foi, accompagné du justificatif en question.

○

6 - Les confrontations

6.1 - Le Combat avec Arme Longue : Chang Bing

C'est une forme de rencontre qui oppose deux combattants (de même sexe **ou de sexe différent**), dont la puissance est réglementée. Le beau geste, la clarté des techniques et le contrôle des contacts sont principalement recherchés (l'arbitre central y veillera plus particulièrement). Le combat Chang Bin s'effectue avec un bâton dit « long » (1m80 pour les adultes et 1m40 pour les jeunes) et ayant un revêtement souple (mousse) défini selon le règlement technique et d'arbitrage.

6.2 - Le Combat avec Arme Courte : Duan Bing

C'est une forme de rencontre qui oppose deux combattants (de même sexe **ou de sexe différent**), dont la puissance est réglementée. Le beau geste, la clarté des techniques et le contrôle des contacts sont principalement recherchés (l'arbitre central y veillera plus particulièrement). Le combat Duan Bin s'effectue avec une épée dite « courte » (Entre 90 et 100 cm) et ayant un revêtement souple (mousse) défini selon le règlement technique et d'arbitrage.

7 - Déroulement des combats

Les rencontres se déroulent par alternance de périodes de confrontation (appelées « ROUND ») entrecoupées de périodes de repos (appelées « minutes de récupération »). La confrontation dure 2 rounds (sauf arrêt par forfait ou domination) et ne peut excéder 3 rounds. Se référer au règlement « Technique et d'arbitrage » pour plus de détails sur la désignation du vainqueur.

Pour gagner le combat, il faut remplir une des conditions suivantes :

- gagner 2 rounds
- gagner un round et faire un round ex-aequo

7.1 - Durée

Suivant les règlements particuliers des compétitions les rencontres se déroulent en 1, 2 ou 3 rounds de 1 min 30 s ou 2 min de temps « effectif » de confrontation. Les rounds sont séparés par un intervalle de 45 sec ou 1 min dit « minute de récupération » en fonction de la durée des rounds. Il ne peut en aucun cas être utilisé par l'arbitre pour faire des observations. Ses interventions ne peuvent être effectuées que durant une interruption de rounds.

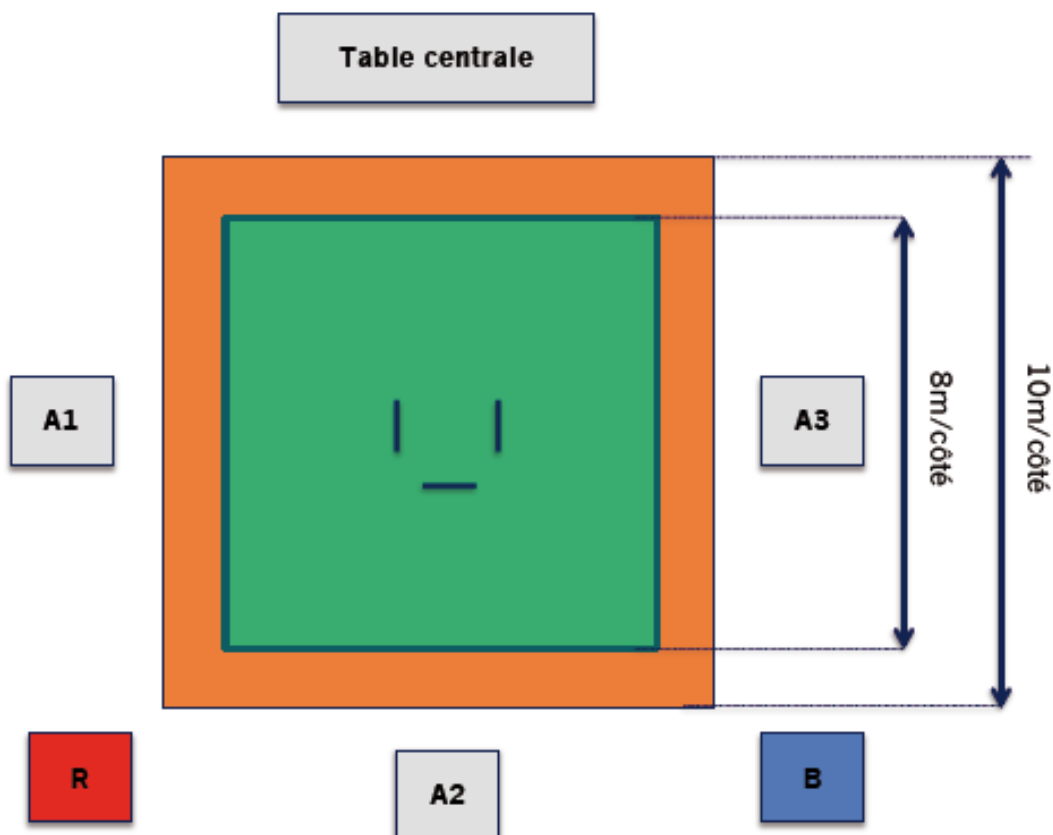
Catégories	Durée rounds	Durée de la « minute de récupération »
Benjamins Minimes	1 min. 30 sec.	45 sec.
Cadets Juniors Seniors Vétérans	2 min.	1 min.

7.2 - Cumul des rencontres

Un compétiteur ne pourra effectuer plus de cinq rencontres par jour.

8 - L'aire de combat

L'aire de combat doit être plane, surélevée ou non et composée de tapis **ou non**. L'aire de combat est un carré de huit mètres de côté, deux lignes parallèles chacune de un mètre de long, et perpendiculaires à la ligne de l'arbitre, doivent être tracées à une distance de un mètre de chaque côté du centre de la surface de compétition, lignes où se placeront les compétiteurs. Une ligne de 0,50 mètre tracée à un mètre du point central de la surface de compétition face à la table centrale matérialisera l'emplacement de l'arbitre central qui dirige les combats. Les tables des officiels sont suffisamment éloignées de la surface de combat pour des raisons de sécurité.



9 - Les compétiteurs

9.1 - Définition

Les pratiquants(tes) de Combat avec Arme qui participent à des rencontres sont des combattants (masculins) ou des combattantes (féminines).

9.2 - Catégories de genre (sexe)

Les combats avec armes (courtes ou longues) peuvent être mixtes (hommes / femmes) dans le respect des catégories d'âge et de poids définies ci-après.

9.3 - Catégories d'âge

9.3.1 Tableau des catégories

Les combattant(e)s sont réparti(e)s en huit catégories d'âge qui sont :

Catégories JEUNES	Âge fédéral
Benjamins	11-12 ans
Minimes	13-14 ans

Catégories ADULTES	Âge fédéral
Cadets	15-16 ans
Juniors	17-18 ans
Seniors	19 – 34 ans
Vétérans 1	35 - 45 ans
Vétérans 2	45 - 55 ans

9.3.2 Calcul de l'âge

L'âge est déterminé par l'année civile de la fin de saison en cours et par l'année de naissance.

Exemple : pour la saison **2016-2017** un combattant né en **1999 a 18 ans** (2017-1999 = 18).

Pour chaque saison, se référer à l'annexe « Catégories d'âge » qui sera mis à jour tous les ans.

SAISON : ANNÉE	2016 - 2017	2017
Année de naissance	Âges	Catégories
2006	11 ans	Benjamins
2005	12 ans	Benjamins
2004	13 ans	Minimes
2003	14 ans	Minimes
2002	15 ans	Cadets
2001	16 ans	Cadets
2000	17 ans	Juniors
1999	18 ans	Juniors
1998 - 1983	19 - 34 ans	Seniors
1982 - 1972	35 - 45 ans	Vétérans 1
1971 - 1962	46 - 55 ans	Vétérans 2
1961 -	56 - ans	Vétérans 3

9.3.3 Âge maximum pour les combats avec arme de Benjamins à Vétérans

Les combattants doivent être : Benjamins (au minimum) pour participer à des combats soit avoir 11 ans en âge fédéral.

Les compétitions dites « Officielles » OU « Officialisées » sont ouvertes aux vétérans, sous réserve de ne pas avoir plus de 55 ans (cf. calcul de l'âge).

9.3.4 Combattants mineurs

La production de la licence délivrée aux mineurs doit être accompagnée d'une autorisation manuscrite signée par la personne ayant autorité parentale lui permettant de disputer des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par la FFAEMC et ses associations adhérentes.

9.4 - Les catégories de poids

Les combattants sont répartis en catégories de poids :

Benjamins à Minimes :

- De 31,100 à 37 kg inclus
- De 37,100 à 44 kg inclus
- De 44,100 à 50 kg inclus
- De 50,100 à 58 kg inclus
- De 58,100 à 66 kg inclus
- De 66,100 à 76 kg inclus

Cadets à Vétérans :

- De 37,100 à 44 kg inclus
- De 44,100 à 50 kg inclus
- De 50,100 à 58 kg inclus
- De 58,100 à 66 kg inclus
- De 66,100 à 76 kg inclus
- De 76,100 à 86 kg inclus
- Plus de 86 kg

9.5 - Regroupement des catégories

En fonction du nombre de participants, l'organisation se réserve la possibilité de regrouper les compétiteurs avec les catégories d'âges, de poids les plus proches et/ou de sexe. Ce regroupement est proposé aux compétiteurs qui peuvent accepter ou non ce regroupement.

10 - La pesée de vérification

Elle est organisée par le responsable des compétitions du niveau de la compétition. Une seule ou plusieurs balances peuvent être utilisées. Chaque balance est homologuée et agréée. Tous les inscrits d'une même catégorie se pèsent sur la même balance. La durée totale de la pesée est d'1 heure 30. Les compétiteurs sont pesés avant le début des épreuves, à l'heure fixée par les organisateurs.

Les compétiteurs se pèsent en sous-vêtements. En cas de dépassement de poids constaté à la pesée, les combattants ont droit à deux pesées supplémentaires pour être au poids dans la limite du temps restant imparti à cette pesée. Les combattants remettront leur passeport fédéral lors de la pesée. Toute absence à la pesée sera considérée comme forfait.

11 - Contrôle médical

Le médecin ne pourra pas délivrer sur place de certificat de « non contre indication à la pratique en compétition ».

12 - L'équipement et les protections (Voir Annexe « Tenues et équipements »)

12.1 - La tenue

Les compétiteurs doivent porter une tenue traditionnelle :

- Les pantalons d'AMC (Arts Martiaux Chinois) noir uni sans publicité
- Une veste chinoise ou t-shirt d'école de couleur uni sans publicité
- Chaussons souples (type gymnastique ou rythmique) ou chaussures souples d'arts martiaux
- Le compétiteur ne devra porter aucun bijou (chaîne, boucle d'oreille, bague, bracelets, etc.)
- Les lunettes de vue et/ou les lentilles sont autorisées

12.2 - Les gants

Les combattants de catégorie Benjamins à Vétérans devront utiliser des gants de protection type gants de combat mains libres (doigts coupés = mitaines), majoritairement de couleur noire. Se référer à l'annexe « tenues et équipements ».

12.3 - Les protections autres

Ces protections anatomiques obligatoires seront fournies par le participant ou son club, ou par l'organisation.

Pour Duan Bing et Chang Bing :

- Casque type arts martiaux avec grille ou visière (cf. annexe « Tenues et équipements »)
- Plastron rouge ou bleu selon la couleur d'appel
- Coquille pour les combattants masculins

Pour le Duan Bing uniquement :

- Protège-tibias rouges ou bleus selon la couleur d'appel (noirs autorisés), adaptés à la taille du combattant.

Les protections facultatives :

- Coquille féminine (recommandé)
- Protège poitrine pour les féminines adultes

Exceptionnellement, lors de compétitions nationales l'organisateur, pourra pourvoir à d'éventuels manques. **Se référer à l'annexe « Tenues et équipements » pour plus de détails.**

13 - Les armes

Lors de compétitions officielles ou officialisée et de niveau national, les armes seront fournies par l'organisation et devront être identiques pour tous les combattants.

13.1 - Duan Bing : Armes Courtes

L'épée ou arme courte, mesure entre 90 et 100cm de long et 5cm de diamètre maximum. Son poids est compris entre 300 et 400 grammes. Elle est de couleur rouge ou bleu. La matérialisation d'une garde est obligatoire, au moins de part le revêtement couleur. L'extrémité pouvant piquer doit être recouverte de mousse d'au moins 2cm d'épaisseur.

Se référer à l'annexe « Tenues et équipements » pour plus de détails.

13.2 - Chang Bing : Armes Longues

Les bâtons possèdent une âme en plastique souple et un revêtement en mousse d'1cm d'épaisseur minimum. Ils sont de couleurs noires et les extrémités, sur 10 cm, sont de couleur rouge ou bleu. Les extrémités des bâtons sont aussi recouvertes de mousse (2 cm minimum)

Le bâton ne doit comporter aucune aspérité ou morceau pouvant se détacher ou blesser ; la totalité du bâton doit être recouverte d'un large ruban adhésif plastique (tissé de préférence) sauf en cas d'achat chez un fournisseur d'accessoires d'arts martiaux.

Pour les catégories de Cadets à Vétérans : le bâton mesure entre 1m80 et 1m85 de long et 4,5 cm maximum de diamètre. Son poids est de 400 à 600 grammes.

Pour les catégories de Benjamins à Minimes: le bâton mesure entre 1m40 et 1m50 cm de long et 4,5cm maximum de diamètre. Son poids est de 350 à 500 grammes maximum.

Se référer à l'annexe « Tenues et équipements » pour plus de détails.

14 - Attribution des titres

L'attribution d'un titre de Champion ou de vainqueur nécessite la participation du combattant concerné à au moins une rencontre effective.

15 - Litiges

Pour les cas non prévus par les présents règlements, ou en cas de litige en compétition, un comité d'appel constitué par le Responsable des Compétitions et le Responsable des Juges et Arbitres du niveau de la compétition concerné statuera, ses décisions seront sans appel.

16 - Réclamations

En cas de contestation d'une décision de compétition, un club a le droit de déposer « réclamation ». Toutefois, ce principe doit suivre certaines règles et modalités précises :

- Le combattant concerné ou le responsable du club, peuvent déposer réclamation
- La réclamation doit être déposée auprès du responsable de la compétition dans le quart d'heure qui suit l'annonce de la décision concernée

Elle ne peut concerner :

- qu'une faute technique évidente d'arbitrage
- qu'une erreur matérielle évidente dans le déroulement pratique de la rencontre
- qu'une erreur comptable évidente dans le décompte des points
- qu'un non respect évident des réglementations

17 - Le classement National

Dans le but d'établir une liste annuelle des combattants et combattantes inscrits par ordre hiérarchique en fonction de leurs niveaux sportifs, il est institué les classements nationaux suivants :

- Classement National Chang Bing adultes (Cadets à Vétérans)
- Classement National Chang Bing jeunes (Benjamins à Minimes)
- Classement National Duan Bing adultes (Cadets à Vétérans)
- Classement National Duan Bing jeunes (Benjamins à Minimes)